

## COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX

Rapports des délégations de service public pour l'année 2006

**Réunion du mardi 23 octobre 2007**

Conformément à l'article L.1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Commission Consultative des Services Publics Locaux s'est réunie le mardi 23 octobre 2007 afin d'examiner les rapports d'activité transmis par les délégataires de service public pour l'année 2006.

Les rapports présentés ont concerné successivement les Parkings, la Fourrière des Véhicules, la Chambre Funéraire et le Crématorium.

Les associations membres de la commission sont les suivantes :

- l'Union Féminine Civique et Sociale (UFCS)
- l'Union Locale de la Confédération Syndical des Familles
- la Prévention Routière
- l'Automobile Club de l'Ouest (ACO)
- la Fédération des Familles de France
- l'U.F.C. "Que choisir Rouen"

### **PARKINGS**

Monsieur Guyard souligne que 3 contrats de délégation de service public arrivent prochainement à échéance : les Emmurées, le Vieux Marché et la Haute Vieille Tour.

Il est rappelé à la Commission que s'agissant du parc des Emmurées, la Ville a mené une réflexion d'ensemble sur le devenir de ce parking et sur le site urbain dans lequel il s'insère. Au terme de l'étude réalisée, la question se pose de relancer une procédure de délégation de service public ou de transformer l'actuel parc en hallettes.

Monsieur Guyard précise que, lors des procédures de passation des prochaines conventions de délégation, l'économie des contrats sera, en matière de redevance, rééquilibrée en faveur de la Ville.

#### Parking du Palais

- Il est précisé que la liasse fiscale figurant dans le rapport d'activité n'est pas celle relative à l'exploitation du parking du Palais. Le délégataire a envoyé, la veille de la séance, la liasse fiscale correspondant à ce parc de stationnement.
- Madame Gerdille souligne la complexité des divers documents financiers insérés dans le rapport : liasse fiscale, détail des dépenses sous traitées par la Société Rouennaise de Stationnement (S.R.S.) à Q-Park, comptes d'exploitation de la délégation et de S.R.S..
- S'agissant de la subvention versée à l'exploitant de ce parking, Monsieur Guyard rappelle l'historique du contrat et les motifs (modifications de l'économie du contrat initial) ayant conduit la Ville à effectuer ce versement.

### Parking de la Bourse

- La baisse prononcée de la fréquentation de ce parking est évoquée. Il est rappelé que celle-ci est imputable aux travaux de rénovation à l'intérieur du parc et aux difficultés d'accès liées aux travaux TEOR.
- Monsieur Guyard rappelle les causes des retards pris dans l'exécution des travaux de rénovation du parking : problèmes de cavités découverts lors du lancement des travaux, contentieux entre la S.E.M. Rouen Park et la société chargée de l'exécution des travaux).
- S'agissant du montant « autres provisions » présent dans le compte rendu financier de l'exploitation du parc, la Ville précise qu'il s'agit pour partie de provisions constituées par la S.E.M. et correspondant à des pénalités dues à la Ville en raison du retard pris dans la réalisation des travaux.
- Monsieur Rouziès demande quelle raison est à l'origine de l'évolution significative des charges de personnel. La Ville précise que cette situation s'explique par le renforcement de la présence de personnel sur le site et par des augmentations de salaire dans le cadre d'un accord de branche.

### Parking des Emmurées

- Monsieur Guyard précise que le parking va probablement être détruit et transformé en hallettes. Interrogé sur le nombre de places de stationnement rive gauche, Monsieur Guyard rappelle qu'il n'appartient pas nécessairement à la Ville de faire construire et financer des parkings pour les employeurs publics (CPAM, DDE, Conseil Général) présents sur cette zone.
- Monsieur Guyard précise par ailleurs qu'une réflexion d'ensemble est d'ores et déjà menée sur la gestion de la circulation rive gauche, notamment en vue de l'implantation d'une gare.

### Parking du Vieux Marché

- Monsieur Rouziès souhaite savoir à quoi correspond l'évolution des dépenses « honoraires et services extérieurs ». La Ville précise qu'il s'agit de dépenses de gardiennage, le délégataire ayant eu recours à des maîtres-chiens pour assurer une meilleure sécurité du parc.
- La Commission désire également des informations sur les « amortissements de caducité et de durée de vie utile. » d'un montant de 155 000 €. La Ville précise qu'il s'agit de dépenses liées à la rénovation du système incendie. Ces dépenses ont pu, conformément aux normes comptables en vigueur, être amorties sur la durée résiduelle du contrat.

### Parking de la Gare

- La Commission interroge la Ville sur le mode d'affectation des recettes horaires entre le parking de la Gare et celui de la S.N.C.F., sachant que ces 2 parcs se jouxtent. La Ville précise que chaque parc ayant des bornes de sorties distinctes, les recettes sont affectées selon le lieu de stationnement.

### Parking de l'Hôtel de Ville

- Monsieur Rouziès souligne que le prix des abonnements a augmenté de façon significative ces dernières années.

## **FOURRIERE DE VEHICULES**

- Monsieur Michel rappelle les principaux faits de l'activité de la fourrière de véhicules en 2006.

L'activité a été stable, peu de changements sont à signaler.

Le chiffre d'affaires du délégataire est en légère baisse, notamment en raison de la diminution des frais de gardiennage facturés au Ministère de la Justice. Le chiffre d'affaires relatif aux enlèvements de véhicule est pour sa part stable.

Le nombre de réquisitions garanties annuellement par la Ville au délégataire est passé en 2006 de 6 000 à 6 500. Lors de l'année 2006, le nombre de réquisitions n'ayant pas été atteint, la Ville a dû verser des pénalités au délégataire pour un montant de 8 000 €.

Un chauffeur supplémentaire a été recruté par EFFIA pour faire face au surcroît d'activité, ce qui porte le nombre total de chauffeurs à 7.

- S'agissant des objectifs d'enlèvements fixés dans le contrat de délégation, il est précisé que ceux-ci l'ont été par la Police Nationale et Municipale.
- Par ailleurs, Monsieur Michel souligne que le nombre de voitures volées et brûlées est en baisse à Rouen, à la différence, par exemple, de Canteleu et Saint-Etienne du Rouvray.
- Monsieur Vasse précise quelle est la procédure à suivre lorsqu'un usager souhaite contester la validité de l'enlèvement de son véhicule. Il souligne que ce type de réclamation représente moins de 1 % du nombre d'enlèvement. Il est indiqué à la Commission que si l'infraction ne s'avère finalement pas justifiée, la Ville rembourse l'amende à l'automobiliste.
- Monsieur Michel explique que les principales causes d'enlèvement de véhicule par la fourrière sont le stationnement sur la voie piétonne et les places réservées aux personnes à mobilité réduite. Il est précisé que les services de la Ville effectuent plusieurs fois par mois des inspections des zones piétonnes afin de repérer d'éventuels stationnements irréguliers.

Il est indiqué à la Commission que, lors de travaux de voirie, les services de la Ville valident un plan de signalisation mis en place par les entreprises. Le déplacement de cette signalisation par certaines personnes peut conduire à des stationnements irréguliers sans pour autant que les automobilistes en aient eu conscience. La validité de l'infraction est alors difficile à établir. Il est par ailleurs souligné que l'enlèvement de la signalétique est parfois peu rapide.

Monsieur Michel indique qu'un stationnement abusif est un stationnement qui excède 7 jours, ce délai pouvant être limité. A Rouen, il est de 48 heures.

- L'apport de la vidéosurveillance dans le repérage des stationnements interdits est souligné.
- S'agissant du rapport d'activité, il est remarqué que le tableau retraçant la répartition journalière des enlèvements est incomplet (les données portant sur les mois de juin à décembre ne sont pas indiquées).  
La Commission fait part de son souhait que les prochains rapports intègrent des tableaux permettant de comparer l'activité des deux dernières années.

## **CHAMBRE FUNERAIRE**

- La Commission souhaite que figurent, dans les prochains rapports, des informations sur les tarifs en fonction de la durée de séjour. Madame Brière rappelle que le tarif de chaque entrée est fixé à 109,20 € T.T.C.. Madame Brière souligne par ailleurs qu'en cas de totale insolvabilité, la Ville prend totalement en charge les frais.
- La ville précise que depuis le 1er juin 2007, la Chambre funéraire s'est vue délivrée par l'organisme S.G.S. une certification de services, certification notamment justifiée par la mise à disposition de certains services en faveur des familles. Le rapport 2007 donnera plus de détails sur ce point.

## **CREMATORIUM**

- Madame Brière indique que l'activité du crématorium de Rouen a diminué du fait de la baisse du nombre de décès et de la "concurrence" des crématorium d'Yvetot et d'Evreux.
- La Commission demande à la Ville qu'elle se rapproche du délégataire pour obtenir des informations sur la progression des charges de gaz ( + 62 %), les frais d'administration générale (- 11 %) ainsi que les résultats des différents contrôles sanitaires auxquels il est soumis (notamment les résultats des tests de pollution)
- S'agissant du gaz, Madame Brière précise que le prix facturé au délégataire est celui qui est payé par toute entreprise.
- Il est précisé que des aménagements ont été réalisés : une voûte a en effet été construite pour rassembler 2 petites salles déjà existantes et ainsi créer un salon spacieux.
- Madame Brière explique que la cérémonie « temps de mémoire », organisée depuis 2005, continue de recevoir un accueil très favorable de la part des familles. Il s'agit d'un moment de recueillement et d'échanges pour les familles qui ont été confrontées à un décès dans l'année. Cette cérémonie vise également à faire connaître la crémation auprès du public.
- Il est indiqué qu'un columbarium a été créé au cimetière du Mont Gargan. Par ailleurs, s'agissant du cimetière de l'Ouest, le columbarium a été étendu et un puits de cendres a été créé.